



N/Réf. : Gaëlle SANCHO – AFFAIRES SCOLAIRES  
Objet : Année scolaire 2018/2019

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que comme à l'accoutumée, le restaurant scolaire municipal fonctionnera dès le **1<sup>er</sup> jour de la rentrée**. Les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Vous trouverez ci-joint, le règlement du service de restauration scolaire auquel vous voudrez bien **strictement** vous conformer, ainsi qu'une demande d'inscription que je vous remercie de nous retourner dûment complétée et signée **AVANT LE 15 AOUT 2018 dernier délai** pour une inscription effective dès le premier jour. **Dans le cas où l'inscription n'est pas parvenue en MAIRIE dans les délais, votre enfant ne pourra pas manger à la cantine la semaine de la rentrée**. Comme pour la rentrée précédente, vous pouvez également retourner vos formulaires, en **FORMAT PDF UNIQUEMENT**, aux adresses mails suivantes, [accueil.mairie@lacroixfalgarde.fr](mailto:accueil.mairie@lacroixfalgarde.fr) et/ou [mairielacroix.falgarde@wanadoo.fr](mailto:mairielacroix.falgarde@wanadoo.fr), avant le 15 août 2018.

Comme pour l'année scolaire précédente, la semaine de 4.5 jours est maintenue à la rentrée.

Pour les familles souhaitant bénéficier du restaurant scolaire le mercredi, sans pour autant rester toute l'après-midi au centre de loisirs, il y a lieu de procéder à une inscription auprès du CIAS du SICOVAL au titre de l'Accueil Loisir Sans Hébergement pour la prestation 12 h-14h. Pour tous renseignements et inscriptions, vous voudrez bien prendre contact : Éric COUDON-Directeur ALSH : Téléphone :05.34.43.78.81-mail[accueildeloisirs.coteaux.cias@loisireduc.org](mailto:accueildeloisirs.coteaux.cias@loisireduc.org)

Vous trouverez ci-joint également, le règlement du service garderie auquel vous voudrez bien **strictement** vous conformer, ainsi qu'une demande d'inscription que je vous remercie de nous retourner dûment complétée et signée, à la mairie, en vous conformant aux mêmes délais que pour la restauration scolaire, soit le 15 août 2018.

Concernant les temps d'Activités périscolaires, le règlement, ainsi que le formulaire d'inscription, seront également à retourner en mairie avant le 15 août 2018.

Veuillez croire, **Madame, Monsieur**, à l'assurance de mes sentiments distingués et les meilleurs.

**Jean-Daniel MARTY**  
Adjoint au Maire  
En charge des Affaires Scolaires



